

Officiel

Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2014.

PRÉSENTS :

Maire : M. NEUVY Flavien.

Adjoints : Mme PELESE Albane, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. GAUVIN Laurent, M. OLEON Maurice.

Conseillers Municipaux : Mme LAVAUD Sylviane, M. OLIVAIN Thierry, Mme MARQUIÉ Dominique, Mme PAREDES Aldina, M. BETHE André, Mme GANNE Elisabeth, M. ROZIER Daniel, Mme RODRIGUES Fabienne, M. DISSARD Andréa, Mme FOURNIER Marie-Thérèse, M. DUARTE Alonso, Mme LECOUSY Nathalie, M. FERNANDES José, Mme SERVAN Caroline, M. GUITTARD Pascal, Mme ROCHE Michelle, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre.

PROCURATIONS : M. ROSLEY Patrick à Mme PELESE Albane, Mme MOULY Brigitte à M. OLIVAIN Thierry, M. TIXIER Jacques à M. NEUVY Flavien, M. DELIGNE Philippe à M. GUITTARD Pascal.

ABSENTS : Mme CHALUS Jocelyne.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DISSARD Andréa.

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 24

procurations : 4

votants : 28

absent : 1

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a pris acte de l'ensemble des décisions suivantes :

✓ **Marchés Publics**

▪ Services : renouvellement de la navette équestre dominicale :

Afin de relancer cette opération d'animation du marché et de désengorgement des rues proches de la place de la Commune, l'Association d'Attelage des Traits Urbains a été retenue pour la mise en place d'une navette équestre assurant la liaison et le transport de voyageurs entre le parking de Sémaphore et la place de la Commune 1871, soit 30 interventions, du 02 mars au 26 octobre 2014, sauf les dimanches du mois d'août, pour un montant de 11 100 € TTC.

▪ Travaux : remise en état de l'espace sportif du Domaine de la Prade – Option retenue :

L'entreprise NAVARON était attributaire de l'offre de base du lot n°2 couverture désenfumage, pour un montant de 8 374,52 € TTC. Après concertation entre le service technique et le maître d'œuvre, M. FONVIEILLE, GIE SYCOMORE, la Ville de CÉBAZAT, maître de l'ouvrage, a décidé de confier également à l'entreprise NAVARON, l'option 2A du marché, concernant la réfection de la toiture de l'espace sportif, pour un montant de 24 627,67 € TTC.

▪ Fournitures : équipement du service espaces verts pour la période du 01/04/2014 au 31/03/2017 :

Il s'agit du renouvellement du marché de fournitures sur commandes échelonnées sur une période de 3 ans afin d'assurer notamment au service des espaces verts une plus grande facilité de gestion des commandes et des stocks.

Ont été retenues :

Lot n° 1 - Engrais minéral

Lot n° 2 - Gazons divers label rouge

Lot n° 3 - Terreau et écorces

CIMELAK

CIMELAK

NATURALIS

Lot n° 4 - Equipements d'arrosage intégré	PUM PLASTIQUE
Lot n° 5 - Assainissement fontaines/bassins	S.I.D.
Lot n° 6 - Peinture à tracer homologuée FFF	ECHO VERT AUV.
Lot n° 7 - Outillage de jardinage	WÜRTH
Lot n° 8 - Equipements d'arrosage tout-venant	PUM PLASTIQUE
Lot n° 9 - Organique : analyse, engrais/amendements	CIMELAK
Lot n° 10 - Placage gazons divers label rouge	PHYTO-SEM
Lot n° 11 - Fleurissement champêtre	CIMELAK
Lot n° 12 - Désherbants	ECHO VERT AUV.
Lot n° 13 - Arbres et rosiers	CHAUVIRE Diffusion
Lot n° 14 - Arbustes terre de bruyère	PLANDANJOU
Lot n° 15 - Arbustes et conifères	CHAUVIRE Diffusion
Lot n° 16 - Produits phytosanitaires bio	NATURALIS

L'ensemble de ces lots étant traité sur la base de bordereaux de prix unitaires révisables annuellement, il est matériellement impossible de communiquer un montant global du marché.

✓ **Locations d'immeubles**

- Le local, 14 rue de l'horloge, 1^{er} étage, a été mis à la disposition de l'Association pour la Recherche et l'Intervention Médico-Educative (ARIME) dans le but d'externaliser une partie de ses activités, pour la période du 24 février 2014 au 30 juin 2014. La redevance d'occupation mensuelle a été fixée à 500 €, avec une participation mensuelle aux charges de 90 € en sus. Une convention a été passée avec l'ARIME afin de constater les modalités de cette mise à disposition.
- Le logement, 59 rue de la Maison Blanche, a été mis à la disposition de l'encadrant technique pédagogique et social des « Restaurants du Cœur – Relais du Cœur » pour une durée de 3 ans. La redevance d'occupation mensuelle a été fixée à 300 €. Une convention constate les modalités de cette occupation.
- Jardins : dans l'intérêt de la Commune de confier l'entretien de terrains, placés en réserve foncière, à des particuliers qui souhaitent les cultiver pour leur usage personnel, il a été mis gratuitement, à la disposition de :
 - ❖ M. José DE OLIVEIRA SAMPAIO, deux parcelles AR 174 et 175,
 - ❖ M. Joao FERNANDES et M. Jean CITERNE, une parcelle AM 158,
 - ❖ M. José DA CUNHA, une parcelle AR 46,
 - ❖ M. Michel REY, une parcelle AR 48,
 - ❖ M. Philippe BENOÎT, une parcelle AR 64 et une cabane à usage partagé avec l'Exploitant de la parcelle AR 66,
 - ❖ M. Gaspar SALGADO, trois parcelles AR 66, 67 et 68,
 - ❖ Mme Marie-Josée SIMAO, deux parcelles AY 508 et 511.

Une convention a été passée avec chaque occupant de ces terrains afin de constater les modalités de ces mises à disposition.

✓ **Droit de Prémption Urbain**

Délégation a été donnée par décision en date du 27 février 2014, reçue en Préfecture le 11 mars 2014, à l'EPF-Smaf d'exercer le droit de préemption de la Commune à l'occasion de l'aliénation des biens cadastrés AI 384, 388 et 445 situés rue de Fontenille, pour un montant de 240 000 €.

Cette délégation a été retirée par décision en date du 18 avril 2014, compte tenu des incertitudes pesant sur le marché de l'immobilier et donc la commercialisation de la ZAC des Trois Fées et des risques financiers liés à cette acquisition.

TRAVAUX

✓ **Éclairage du terrain de foot n°2 – Domaine de la Prade**

Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé l'avant-projet des travaux d'Éclairage Public confié au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) estimés à 80 000 € HT. Le SIEG participant à hauteur de 50 % du montant HT, le fonds de concours de la Commune s'élève à 40 001,12 € (montant TTC de l'Éco-taxé inclus). Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention à intervenir avec le SIEG et à verser la participation après réajustement du décompte définitif.

✓ **Renouvellement de l'Éclairage public sur diverses rues – Tranche 2**

Le conseil municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, l'avant-projet confié au SIEG du Puy-de-Dôme concernant le renouvellement de l'Éclairage Public, Tranche 2, des rues suivantes : Massaud, Châteaugay, Aubiat, Blaise Pascal, Pierre et Marie Curie, Jules Ferry, Maronne, Stade, Bellemoure, Terre Blanche, Molle, impasse du Grand Puy, estimé à 62 000 € HT. Le SIEG participant à hauteur de 50 % du montant HT, le fonds de concours de la Commune s'élève à 31 013,86 € (montant TTC de l'Éco-taxé inclus). Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention à intervenir avec le SIEG et à verser la participation après réajustement du décompte définitif.

PERSONNEL

✓ **Tableau des effectifs**

Afin de procéder au remplacement d'un départ en retraite, le conseil municipal a modifié, À L'UNANIMITÉ, le tableau des effectifs comme suit :

Ecoles :

1 adjoint technique principal de 2nde classe remplacé par 1 adjoint technique de 2nde classe.

✓ **Pôle prévention du Centre de Gestion**

Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ, a refusé d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG 63) du Puy-de-Dôme et décidé de renouveler l'adhésion au service de prévention compétent en matière d'hygiène et de sécurité au travail, d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi. La cotisation additionnelle, dont le taux est maintenu à 0,10 % de la masse salariale, pourra être actualisée par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion. Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention à intervenir pour une durée de 3 ans.

✓ **Collaborateur de Cabinet**

Le conseil municipal, À LA MAJORITE, par 23 voix pour et 5 voix contre (M. GUITTARD Pascal, Mme ROCHE Michelle, Mme ACHERIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre et M. DELIGNE Philippe qui a donné procuration à M. GUITTARD Pascal) a autorisé Monsieur le Maire à recruter un collaborateur de cabinet dans les conditions fixées par les articles 72 et 110 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et par son décret d'application n°87-1004 du 16 décembre 1987 modifié, dans les limites des crédits déterminées réglementairement pour les conditions de rémunération et d'indemnisation. Il a été précisé que le collaborateur de cabinet bénéficierait également du remboursement des frais engagés pour ses déplacements dans les mêmes conditions que celles prévues pour les fonctionnaires. Les crédits nécessaires aux éléments de rémunération et d'indemnisation susvisés seront inscrits aux imputations budgétaires des exercices correspondant à la durée du mandat du Maire.

FINANCES

✓ **Acquisition de terrains**

Le conseil municipal, par délibérations en dates des 13 mai 2013 et 27 février 2014, a statué sur l'acquisition par la Ville de divers terrains appartenant aux Consorts MAS-ZULIANI. Des erreurs ayant été détectées lors de la finalisation du projet d'acte par l'Office Notarial, le conseil municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, diverses modifications (rectification des surfaces cédées pour un total de 6 746 m² et du prix global s'élevant à 10 700 €, conforme à l'estimation des Domaines), et autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

✓ **Formation des élus**

Afin de faire face à la complexité de la gestion locale, à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale et pour répondre dans les meilleures conditions aux besoins des citoyens, le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ, a inscrit 2 000 € de crédits pour la formation des élus, au titre de l'année 2014, portant sur les fondamentaux de l'action publique locale, les délégations, l'appartenance aux commissions et le développement de l'efficacité personnelle. Seront inscrits également aux budgets suivants les crédits nécessaires.

✓ Adhésion à Conservatoires de France

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement, À L'UNANIMITÉ, sur l'adhésion de la Ville à « Conservatoires de France ». Cette association professionnelle de directeurs d'établissements d'enseignement artistique regroupe des représentants de structures enseignant la musique, la danse et le théâtre. Elle a pour objectif d'accompagner la mutation des établissements d'enseignement artistique. Son action est déterminée par des valeurs sociales, éducatives, culturelles et artistiques au travers d'une démarche d'interrogation et de co-construction. La cotisation s'élève à 110 € pour l'année 2014.

✓ Convention SAAD / Commune : remboursement de frais

Le conseil municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, les termes de la convention permettant de refacturer les frais pris en charge par la Commune au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), liés aux locaux et au personnel mis à disposition, estimés respectivement à 3 300 € et 44 500 €. Mme Jocelyne CHALUS, Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales et à la solidarité, est autorisée à la signer.

TARIFS DES SERVICES

✓ Saison Sémaphore et festival

Le conseil municipal a arrêté, À L'UNANIMITÉ, les tarifs des spectacles de la saison 2014/2015 ainsi que ceux du Festival « Sémaphore en Chanson ». Les tarifs appliqués sur le Tarif Plein seront déclinés ainsi (suivant le prix et la notoriété du spectacle – tableau joint en annexe) : 18,50 € / 23,50 € / 31 €, et a précisé les points suivants :

Le Tarif Réduit : 4 € de moins que le Tarif Plein, s'applique sur présentation d'un justificatif aux scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle et aux titulaires de la carte Citéjeune.

Le Tarif Abonné : 5 € de moins accordés à partir du choix et du règlement de 3 séances de la saison, y compris du festival Sémaphore en Chanson sauf les spectacles au tarif unique. Il s'applique au plein tarif et au tarif réduit

Tarif unique (Notilus ou Dimanche au théâtre) : tarif plein 12 €/tarif réduit 8 € (hors abonnement).

Tarif CÉZAM, Harmonie Auvergne, Travail et Culture, Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur et AMATHEA (association d'artistes amateurs d'Auvergne) : 1,50 € de réduction sur les places à l'unité Plein Tarif ou Tarif Réduit de la saison y compris du festival sauf sur les spectacles à tarif unique.

Tarif Groupe : Tarif Réduit pour les groupes de 20 personnes minimum.

Tarif Scolaires : 7,50 € par élève quel que soit le spectacle (accompagné des enseignants).

Tarif "Enfant" : 7,50 € par enfant pour certains spectacles familiaux ciblés.

Le conseil municipal a arrêté, À L'UNANIMITÉ, les tarifs pour le festival « Sémaphore en Chanson » du 08 au 14 novembre 2014 :

Pass Festival (tous les Concerts) : 110 €

Pass Caravelle (tous les Concerts dans le théâtre sauf le spectacle enfant) : 90 €

Pass Notilus (tous les Concerts sous chapiteau sauf le spectacle enfant) : 35 €

Pour la soirée complète : cumul des tarifs réduits de la soirée (Notilus et Caravelle)

Pour les abonnés de la Ville de Riom : tarif réduit

En résumé :

Tarif Plein à l'Unité	Tarif Réduit à l'Unité (TP-4 €)	Abonnement Tarif Plein (TP-5 €)	Abonnement Tarif Réduit (TR-5 €)
18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €
23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €
31 €	27 €	26 €	21 €
12 €	8 €	Hors abonnement	
Sur certains spectacles familiaux ciblés apparaissant dans la plaquette : tarif enfant (scolaires) : 7,50 €			

Le conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour fixer les tarifs de spectacles qui viendraient, au dernier moment, se substituer ou se rajouter à la présente programmation, et l'a autorisé à signer les contrats et conventions avec les troupes ou les agences de production, ainsi qu'en cas de besoin avec des intermittents du spectacle ou de la technique, et l'a chargé de solliciter

- ❖ d'une part des subventions auprès de différents organismes publics tels que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Conseil Général, le Conseil Régional, Clermont-Communauté, l'Office National de Diffusion Artistique (ONDA), la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) et à signer les conventions correspondantes,
- ❖ et d'autre part des aides ou des partenariats privés et à signer les contrats correspondants.

LES TARIFS DE LA SAISON 17 ET DU 15e FESTIVAL SEMAPHORE EN CHANSON

PAGE	DATES	SPECTACLES	PLACES A L'UNITE		PLACES ABONNÉ		SPECIAL FAMILLE
			PLEIN TARIF	TARIF REDUIT	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT	
2	26-sept	FLAVIA COELHO	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
3	30-sept	CIE ABRAXAS, Regardez mais ne touchez pas	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
4	10-oct	YOUN SUN NAH	23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €	
5	16-oct	WINSTON MC ANUFF & FIXI	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
6	25-nov	BACALA CLOWN, Pss Pss	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
7	28-nov	IBRAHIM MAALOUF	23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €	
8	04-déc	ABRAHAM.IN.MOTION, Pavement	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
9	11-déc	MININO GARAY	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
10	16-déc	LES CHICHE CAPON, LA 432	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
11	11-janv	CIE DU DESORDRE, Ils se marièrent et eurent	12,00 €	8,00 €			
12	14-janv	TRIO JOUBRAN	23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €	
13	17-janv	PHILIPPE CAUBERE, La Danse du Diable	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
14	20-janv	MORIARTY	23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €	
15	24-janv	FAMILLE BURATTINI, Animal Sentimental	12,00 €	8,00 €			
16	28-janv	FLAT/ GRAND DELIT - OSCAR	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
17	03-févr	VINCENT DELERM	23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €	
18	27-févr	JEANNE CHERHAL	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
19	05-mars	L'ENTREPRISE, Les Clowns	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
20	10-mars	CIE EMILIE VALANTIN, Les Fourberies de Scapin	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
21	12-mars	MAYRA ANDRADE	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
22	19-mars	TEATR SEMIANYKI, Semianiky Express	23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €	7,50 €
23	24-mars	THEATRE DE LA VERANDA, Entre les Actes	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
24	27-mars	BLOND & BLOND & BLOND	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
25	31-mars	GREGORY GADEBOY, Des Fleurs pour Algernon	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
26	03-avr	GAROCHE TA SACOCHE - MATHIEU LIPPE	12,00 €	8,00 €			
27	07-avr	A. CELESTINI et D.MURGIA, Discours à la nation	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
28	28-avr	YOM	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
29	05-mai	NICOLAS JULES	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
30	12-mai	TODA VIA TERTRO, Le Révizor	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
31	21-mai	CCNN, D'Indicibles violences	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
32	28-mai	ACIDE LYRIQUE, Opéra Pastille	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €
35	08-nov	JULES	12,00 €	8,00 €			
35	08-nov	YETI / JULIEN DORÉ	31,00 €	27,00 €	26,00 €	21,00 €	
36	09-nov	JUR	12,00 €	8,00 €			
36	09-nov	GAELE / LE PETIT MONDE DE RENAUD	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
37	10-nov	NEVCHE / DIMONE	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
39	11-nov	JEREMIE KILSING / KLO PELGAG	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
40	12-nov	DES FOURMIS DANS LES MAINS	12,00 €	8,00 €			
40	12-nov	OTILIE B / ARTHUR H	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
41	13-nov	PIGALLE	12,00 €	8,00 €			
41	13-nov	LES VIEILLES PIES / CHARLELIE COUTURE	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	
42	14-nov	KARIMOUCHE	12,00 €	8,00 €			
42	14-nov	ADAMUS / OLDELAF	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	

OFFERT PAR LA VILLE DE CEBAZAT

34	07-nov	LE RENCART STUDIEUX	ECOTILLES	GRATUIT SUR RESERVATION AU 04 73 87 43 41
37	10-nov	JEANNE GARRAUD / MANON TANGUY	ECOTILLES	
37	10-nov	ASKEHOUG	ECOTILLES	
38	11-nov	RENCONTRES MATTHIEU-COTE	ECOTILLES	
39	11-nov	TIT'NASSELS / DELINQUANTE	ECOTILLES	
	09-janv	SIRIUS PLAN	REUNION DES ABONNES	
44	13-févr	DANDY	RESIDENCE	
44	24-févr	CIE HERVE KOUBI	RESIDENCE	
45	21-mars	LA CAMERA DELLE LACRIME (à Clermont-Fd)	RESIDENCE	
46	04-mai	ATHRA ET CIE	RESIDENCE	

PASS FESTIVAL SEMAPHORE EN CHANSON

Notilus	Tous les concerts sous chapiteau	35,00 €				
Caravelle	Tous les concerts de la grande salle	90,00 €				
Festival	Tous les concerts	110,00 €				
// SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS //						

✓ **Tarifs**1) Enfance-Jeunesse : restauration scolaire

Le barème des revenus, approuvé par délibération du 19 juin 2012, est maintenu.

Comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il est proposé de diminuer de 0,50 € le prix des repas servis aux scolaires afin de permettre au plus grand nombre d'enfants possible de bénéficier d'un repas équilibré les jours de classe. Cette mesure entrerait en vigueur à la rentrée des vacances de printemps.

Les autres tarifs sont présentés avec une évolution de 0,9 % et 1 % pour une entrée en application le 1^{er} septembre 2014.

Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé, tel qu'indiqués dans le documents joint, toutes les propositions de tarifs de la restauration scolaire, sauf ceux concernant le barème 4, approuvés à la MAJORITÉ par 23 voix pour et 5 abstentions (M. GUITTARD Pascal, Mme ROCHE Michelle, Mme ACHERIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre et M. DELIGNE Philippe qui a donné procuration à M. GUITTARD Pascal).

2) École de Musique

Pour l'année 2014-2015, les augmentations pour les élèves de Cébazat-Châteaugay-Blanzat sont présentées avec une hausse de 1,5 % à 2 % sauf les classes d'éveil (+2,4 % avec l'arrondi). Pour les élèves extérieurs, les tarifs subissent une évolution plus importante entre 2,5 % et 3 %. Cette proposition a été concertée avec les communes de Blanzat et Châteaugay.

Le conseil municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, les tarifs relatifs à l'École de Musique, pour l'année 2014-2015, tels qu'indiqués dans le document joint.

✓ **Participation à l'École Privée**

Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé de fixer, pour 2014, la participation de la Ville à l'École Sainte-Cécile à 636,72 € par élève de Cébazat fréquentant les classes élémentaires, soit une somme totale de 21 648,48 €. Il a été précisé que l'École Sainte Cécile bénéficiera, comme les années passées, des spectacles de Sémaphore, des ateliers, de la mise à disposition gratuite de salles et de matériels pour ses activités.

✓ **Subventions**

Pour 2014, comme cela a été évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il a été proposé d'appliquer un taux de progression de 2% aux subventions accordées en 2013 aux associations locales, sauf dispositions particulières.

Toutefois, pour les associations qui organisent une manifestation ou qui ont un besoin particulier, l'attribution d'une subvention exceptionnelle est proposée.

Le conseil municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, d'accorder, au titre de l'année 2014 ; les subventions telles qu'elles ressortent de l'état ci-annexé, étant précisé que pour :

- ❖ le Comité Social du Personnel Communal : M. OLIVAIN et M. OLIVAIN par procuration de Mme MOULY ne prend pas part au vote,
- ❖ Cébazat Tennis Club : MM. NEUVY, DA SILVA, BETHE et Mme GANNE ne prennent pas part au vote,
- ❖ le Club Regain : M. OLEON, Mmes FOURNIER et PAREDES ne prennent pas part au vote,
- ❖ C' ma Chanson : M. NEUVY, Mmes AMEIL, LAVAUD et FOURNIER ne prennent pas part au vote,
- ❖ l'Association Cébaz'Tempo : MM. NEUVY, DISSARD, Mmes LAVAUD et AMEIL ne prennent pas part au vote,
- ❖ le Comité des Fêtes : M. DA SILVA, Mmes GANNE, FOURNIER, Mme PELESE par procuration de M. ROSLEY, M. FERNANDES et Mme ROCHE ne prennent pas part au vote,
- ❖ le Comité de Jumelage : M. NEUVY, M. DA SILVA, Mmes MARQUIE, GANNE et M. BRESSOULALY ne prennent pas part au vote.

Les enveloppes financières inscrites au titre du Comité Social du Personnel des projets pédagogiques des écoles feront l'objet d'une affectation après nouvelles délibérations du Conseil Municipal.

✓ **Prime du personnel**

Le conseil municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, de porter à 1 166,88 € brut le montant de la prime annuelle à verser au personnel en 2014. Les modalités d'attribution et de versement fixées depuis 1991 sont maintenues.

✓ **Taux des taxes directes locales 2014**

Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ, a maintenu pour 2014, les taux des taxes directes locales ainsi qu'il suit :

❖ Taxe d'habitation	16,84 %
❖ Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,63 %
❖ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	106,77 %

✓ **Budget Primitif 2014 - Commune**

Le conseil municipal, À LA MAJORITÉ, par 23 voix pour et 5 voix contre (M. GUITTARD Pascal, Mme ROCHE Michelle, Mme ACHERIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre et M. DELIGNE Philippe qui a donné procuration à M. GUITTARD Pascal), a adopté le budget de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 8 618 222 € et en section d'investissement à 1 603 825 €.

Arrivée de Mme Jocelyne CHALUS, Adjointe au Maire, à 21h30.

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents :	25
procurations :	4
votants :	29
absent :	0

✓ **Redevance d'Assainissement 2014**

Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ, a maintenu pour 2014, le tarif de la redevance d'assainissement ainsi qu'il suit :

- ❖ sur l'abonnement : 0 € hors TVA
- ❖ sur la consommation : 0,90000 € hors TVA par m³.

✓ **Budget Primitif 2014 – Assainissement**

Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ, a adopté le budget primitif du service Assainissement. Il s'équilibre en section d'exploitation à 300 000 € et en section d'investissement à 49 705 €.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire,

Le Maire,

Andréa DISSARD

Flavien NEUVY